

A.N.R.E.C.

Association Nationale des Retraités Economistes de la Construction
74 Rue de la Fédération. PARIS 75015.

LA LETTRE DE L'ANREC de DECEMBRE 2025

Décembre, l'année se termine bientôt. Noël se profile ainsi que les fêtes de fin d'année. Pour les nombreux séniors et séniors que nous sommes, il semble que les années passent trop vite et cela nous laisse un sentiment de ne pas avoir assez de temps pour gérer notre vie de retraités. Peut être est-ce un bien car cela signifie que nous sommes encore actifs et bien présents dans la société actuelle. Notre Lettre, reste avant tout le message qui nous permet de conserver le lien de convivialité créé par notre Association et ce afin d'entretenir et de conserver le fil conducteur de notre relation privilégiée entre retraités Economistes de la Construction.



Comme à l'accoutumé, notre Lettre reste un recueil de recherches diverses et de retours d'informations près des instances nationales qui gèrent et nous accompagnent durant notre retraite ainsi que celles qui nous gouvernent. Par la même, nous relevons différents articles et informations puisés dans des revues et magasines tels que «Pep'S, Notre Temps, Pleine Vie, Le Fil des Ans et autres ».

INFORMATIONS PRATIQUES NUTRITIVES :

La châtaigne :

Ce « fruit » particulier contient 36,5g de glucides aux 100g et qui compte tenu de sa richesse en fibres seront lentement assimilés, d'où son effet satiétophège. La châtaigne est un fruit antifatigue grâce à sa teneur en magnésium. En cuisine, elle accompagne généreusement les repas de fin d'année et en dessert la crème de marron est un délice réconfortant.

Les vertus du miel :

S'il est souhaitable de limiter les sucres de nos assiettes, il est important de ne pas supprimer totalement le miel. Le miel naturel est riche en fructose et en glucose, ce qui le recommande pour ses vertus anti-âge. Les miels de sarrasin, de thym ou de châtaignier sont des variétés foncées dont leurs propriétés sont de puissants antioxydants pour ralentir les effets des maladies dégénératives, les maladies cardio-vasculaires et l'arthrose.

Le tofu, la protéine caméléon :

Originaire de Chine, le tofu est fabriqué à partir du jus de graines de soja trempées et broyées avec l'ajout d'un coagulant tel que le nigari ou le chlorure de magnésium. Le caillé obtenu peut être ferme,

ou souple et aqueux. Avec 15 g de protéines complètes aux 100 g , le tofu propose une alternative à la viande animale. Le goût du tofu est neutre et peut être aromatisé grâce aux marinades. Toutefois, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation recommande une consommation ponctuelle et déconseille le soja chez les enfants.

Les vins sans alcool ? :

Christian Paly, Président du Comité national des appellations des vins d'origine contrôlées, constate une baisse de la consommation d'alcool en général et du vin en particulier. Ce constat met en évidence une difficulté pour la filière viticole qui propose une solution de rebond au moyen de vins désalcoolisés car les jeunes les acceptent plus facilement. La réglementation européenne a évolué pour permettre une diminution des taux d'alcool de 8,5% des AOP. Ainsi, un vin AOP bénéficierait de deux étiquettes, l'une pour sa version classique et l'autre pour sa diminution alcoolisée. Affaire à suivre.....



INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LA SANTE :

Campagne de vaccination :

La campagne de vaccination contre le Covid -19 est maintenue jusqu'au 31 janvier 2026. Cette dose annuelle vise à éviter les formes graves de la maladie aux plus de 65 ans ainsi qu'aux personnes à risque. De plus il est possible de se faire vacciner contre la grippe lors de la vaccination contre le Covid.

Rappel : Le vaccin du Zona contre la maladie d'Alzheimer :

Une étude publiée dans la revue Nature confirme ce que déjà plusieurs scientifiques avaient évoqué à savoir que les personnes vaccinées contre le zona ont 20% de risques en moins de développer une démence. En effet, l'étude précise que le zona est une réactivation du virus de la varicelle qui atteint les neurones. Etre vacciné contre le zona diminue de 20% le risque de développer une démence au cours des sept années suivant l'injection. Le nouveau vaccin contre le zona particulièrement efficace est remboursé depuis Janvier 2025 en France à partir de 65 ans.

L'ancien LEVOTHYROX encore disponible :

Un sursis pour des milliers de patients souffrant de troubles de la thyroïde, et qui ne tolèrent pas la nouvelle formule du Levothyrox introduite en France en 2017. L'ancienne version importée d'Allemagne sous le nom d'Euthyrox restera disponible encore trois ans. Il s'agira ensuite d'organiser un changement progressif vers une autre spécialité à base de Lévothyroxine.

Rester en forme avec le Tennis de table :

Le tennis de table est ludique et thérapeutique, ce jeu sportif est bénéfique aux débutants comme aux joueurs les plus aguerris. Il est également efficace contre la maladie d'Alzheimer et contre la fragilité cardiaque. Ce sport est né en Angleterre à la fin du 19^e siècle et il est adopté en sport olympique en 1988. Le tennis de table exige tactique, réflexe et célérité car les balles fusent parfois entre champions jusqu'à 100 km/h. Cette activité d'accès facile n'agresse pas le corps et se pratique de plusieurs façons. En effet on peut se contenter d'échanges simples et gagner en rapidité et en technicité pour devenir plus physique, car il n'y a pas de limites d'apprentissage : « le geste vient tout seul ». C'est un sport social, la table est petite, les partenaires de jeu sont proches on peut discuter beaucoup plus qu'au tennis. Les échanges de balles sont plus nombreux avec davantage d'interactions entre adversaires. Pour en savoir plus : Fédération française de tennis de table : ffft.com

Recommandations sur l'activité physique et l'hydratation :

Pratiquer une activité physique quotidienne modérée d'une durée de 30 minutes ou plus intense de 15 minutes.

Ne pas attendre d'avoir soif et boire de 1,5 à 2 litres d'eau par jour.

RAPPEL Permanent : Le 114, le numéro d'urgence des malentendants : peuvent joindre les numéros d'urgence 15,17,18 ou 812 du fait de leur handicap. Ce dispositif permet de contacter les secours par SMS via l'application mobile Urgence 114 ou le site www.appel.urgence114.fr. En juin 2024, seulement 8% des malentendants connaissaient cet appel.

RAPPEL Permanent : Les numéros d'urgence un choix difficile :

Comment choisir en cas de véritable urgence entre le 15 et le 18 ? Plusieurs interlocuteurs spécialistes assurent que « si le chronomètre tourne », il est plus sage d'appeler les pompiers c'est-à-dire le 18 lesquels sauront pratiquer les premiers gestes, alors que le 15 est plus adapté à l'urgence relative. Toutefois, ce conseil ne peut être ni infirmé ni confirmé car les chiffres officiels restent trop partiels.



INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LA VIE DES RETRAITES :

Rappel permanent : La Caisse de retraite des professions libérales CIPAV :

Pour toute information relative au fonctionnement de la CIPAV ou son Conseil d'administration, vous pouvez vous rendre sur les pages dédiées du site de la CIPAV, rubrique « Qui sommes-nous ? » « CIPAV, caisse interprofessionnelle des professions libérales » « Notre fonctionnement » ou « Notre gouvernance ».

Durant ce mois de décembre 2025, la CIPAV renouvelle son Conseil d'administration et en qualité de membre de l'ANREC, il nous appartient de voter pour l'élection d'un membre du Conseil futur représentant notre filière professionnelle.

Participation de notre Président Gérard BORNET aux travaux de la CNRPL et de la CFR :

Gérard BORNET, représentant de notre Association à la CNRPL, a siégé lors des réunions importantes de la CFR des 21 octobre et 3 novembre derniers relatives au Régime des retraites.

Voici un extrait de la Lettre d'information de la CFR aux Associations dont nous faisons partie :

La « pagaille » parlementaire constatée jusqu'à une période récente semble, concernant les PLF et PLFSS, prendre une tournure plus propice à déboucher sur une décision qui devrait permettre, avant la fin de l'année –date Constitutionnelle- de pouvoir engager l'année 2026 avec des budgets en ordre de marche. Sauf que pour notre corps social, l'incertitude de voir aboutir nos principales revendications que sont la revalorisation des retraites et le maintien de l'abattement fiscal de 10% demeura jusqu'au dernier moment. Enfin, nous constatons positivement qu'en ce qui concerne la suspension de la réforme de 2023, le sujet d'une évolution de notre système de retraite tel que nous le défendons depuis de très nombreuses années, notamment pour un système universel à points et la suppression de l'âge légal de départ semble, à minima médiatiquement , devoir prendre le chemin de nos propositions. Signé : Pierre ERBS Président.

Pour information, la Confédération Française des Retraités, au sein de laquelle la Confédération Nationale des retraités des Professions Libérales siège, suit de très près l'évolution des débats à l'Assemblée Nationale concernant le Régime des retraites. Dans cette optique un courrier de la C.F.R a été transmis le 23 Octobre 2025 au Président du groupe chargé du Régime des retraites à l'Assemblée dont voici le contenu :

Monsieur le Président du groupe

Madame la Présidente du groupe

Assemblée Nationale

-Au moment où l'Assemblée Nationale entame l'examen des projets de Lois de Finances et de financement de la Sécurité sociale, la Confédération Française des Retraités et son million d'adhérents tiennent à rappeler avec force leur opposition à toute mesure prenant pour cible les seuls retraités. Si les retraités, conscients des problèmes auxquels est confronté notre pays, ne refusent pas de participer à l'effort demandé à tous, ils ne peuvent accepter la discrimination dont ils font l'objet. Le gel des pensions en 2026, comme celui des autres prestations, était attendu. Or, il est proposé de sous-indexer celles-ci de 0,4% durant quatre années de plus jusqu'en 2030 ! ce qui se traduirait par une perte sensible de pouvoir d'achat s'ajoutant à celle due à l'accroissement des prélèvements obligatoires liés à d'autres dispositions de la Loi de Finances.

-De même, le gel des seuils de CSG entraîneraient pour certains retraités les plus modestes d'entre eux une baisse de leurs revenus. Un retraité redéposable d'une CSG à 3,8% pourrait mécaniquement voir ce taux passer à 6,6% ceci entraînant un prélèvement de 0,5% au titre de la CRDS et de 0,3% au titre de la CASA. Il est de plus envisagé de substituer un abattement forfaitaire de 2 000 euros à l'abattement fiscal plafonné de 10% pratiqué depuis de nombreuses années pour compenser la perte de revenu subie au moment du passage à la retraite.

-Toutes ces mesures cumulatives, sont inacceptables pour les 17 millions de retraités que compte notre pays et nous comptons sur votre soutien pour les rejeter.

Ce courrier est signé de Pierre ERBS Président de la CFR.

Il est fort probable que ce courrier ait retenu une attention particulière de la part de ce groupe parlementaire lorsque l'on sait le nombre de retraités votant lors des élections nationales.

Réflexions du groupe de travail de la CFR concernant les retraites :

« Pour une réforme systémique des retraites, les critiques à l'encontre du système actuel des retraites ».

- Le système actuel comprend un grand nombre de régimes aux règles différentes, morcelées de plus en plus complexes et souvent injustes. Il n'y a plus de lisibilité du système ce qui n'inspire pas confiance, et qui plus est, cet empilement des régimes est d'une gestion coûteuse. Le système universel voulu à l'origine par le CNR (Conseil national de la Résistance en Mars 1944) n'a pas résisté à l'épreuve du temps.
- La pérennité du système actuel n'est pas assurée en tenant compte de la dernière réforme. Le paiement des retraites dans les 10 à 30 ans à venir n'est pas garanti et l'incertitude est importante pour les générations futures.

- Le système actuel, du fait de l'hétérogénéité des régimes et de leur complexité, est inadapté aux situations de plus en plus fréquentes de mobilité professionnelle et de changement de statut. Les passerelles entre les régimes sont très peu évidentes.
- L'allongement de l'espérance de vie et donc le vieillissement de la population sont des données que le système actuel ne prend en compte qu'aux prix de tensions et de controverses.
- Le système actuel qui postule d'incontournables règles ou bornes d'application de portée générale ne laisse guère de choix aux individus dans leurs décisions de départ à la retraite.
- L'obscurité régnante sur les règles de liquidation ne permet pas de relier les cotisations versées au montant de la retraite en cours de constitution.

Suivant l'article 2 de la Loi Fillon du 21 Août 2003, « tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité ».

Les enjeux : équité et solidarité

- La retraite universelle gommera les inégalités de traitement. Elle unifiera et simplifiera les modalités de calcul des pensions versées. Elle assurera des pensions pérennes et suffisantes aux retraités actuels et futurs.

Pilotage des retraites

- Gérer le poids du passé, le système de retraite doit avant tout gérer les engagements hérités du passé. Ces engagements concernent des générations ayant acquis des droits selon des règles qui, aujourd'hui apparaissent généreuses face aux capacités financières de l'économie actuelle.
- Anticiper l'avenir et adapter les règles, mais au-delà, il est également essentiel d'adapter les règles actuelles pour garantir que les générations actives de demain puissent assumer leur juste part du financement.

Mécanismes d'ajustement du système de retraites

- Taux de cotisation : le gestionnaire du régime peut ajuster le taux de cotisation, c'est-à-dire le pourcentage du revenu prélevé pour financer les pensions.
- Prix d'acquisition des droits : il s'agit du prix d'acquisition des droits également connu sous le nom de taux de rendement. Ce ratio compare les droits annuels à la retraite aux cotisations versées.
- Revalorisation des pensions : elle concerne l'ajustement régulier des montants versés aux retraités, souvent en fonction de l'inflation ou de l'évolution des salaires.
- L'âge légal de départ à la retraite : est un levier majeur qui influe directement sur la durée de cotisation et la période de versement des pensions. L'âge du taux plein a une influence directe sur le niveau des pensions.
- Avantages familiaux : les avantages familiaux, tels que les pensions de réversion, constituent des dispositifs de solidarité qui peuvent également être ajustés.
- Financement et impact intergénérationnel : les besoins de financement sont indispensables à savoir 8 milliards d'euros pour la CNAV, 5 Mds€ pour la CNRACL, 50Mds€ pour les pensions de l'Etat et 8Mds€ de subventions d'équilibre pour les régimes spéciaux.
- L'impact sur les générations futures : ces éléments représentent un total de 70 milliards d'euros. Ce montant significatif devra être financé par les générations futures, soulignant l'ampleur du défi.

Quid du système de retraite aujourd'hui et demain ?

- Le pilotage du système de retraite fait face à des défis importants nécessitant une action immédiate et réfléchie.
- Le déséquilibrage actuel exige une refonte profonde et rapide des règles existantes.
- Pour restaurer l'équilibre, des décisions fortes s'imposent souvent perçues comme difficiles par une population non préparée à ces changements.

Décision Agirc-Arrco : La non-revalorisation des retraites complémentaires au 1^{er} novembre 2025 est considérée comme inadmissible car elle porte une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des retraités. La CFR rédige une lettre de protestation à destination des partenaires sociaux membres du Conseil d'administration de l'organisme.

La part des nouveaux retraités à pension réduite :

13,4%, c'est la part des nouveaux retraités partis en 2024 avec une pension réduite en raison d'un nombre de trimestre insuffisant. Ce chiffre était de 8% seulement en 2014 suivant l'information de l'Assurance retraite.

Hausse du seuil de remboursement de l'ASPA :

Depuis le 1^{er} Janvier 2025, les héritiers doivent rembourser à l'Etat le montant de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées touché par le défunt si le montant de la succession est supérieur à 107 616 € en métropole (105 300 € auparavant) et 150 000 € en Outre-mer.

Pour vivre heureux vivons chez soi :

Les Français de plus de 65 ans souhaitent en majorité vieillir chez eux. C'est ce qui ressort d'une étude récente de l'IFOP sur le bien vieillir à domicile. Pour ce faire, ils font de leur mieux pour manger sainement, boire de l'eau régulièrement, voir des amis, effectuer un suivi médical régulier et avoir une activité physique quotidienne. La plupart ont bien compris que pour être suffisamment actif, mieux vaut s'adonner à des activités que l'on aime et varier les plaisirs : jardiner, bricoler, danser, nager, jouer au ballon avec ses petits enfants, promener le chien, pratiquer le vélo. Rien de mieux que de bouger en se distrayant. La majorité des séniors n'a donc pas besoin d'aide extérieure hebdomadaire. C'est davantage les 17% de plus de 80 ans qui se font aider par leur famille au moins une fois par semaine et 23% par du personnel soignant.

Des Ehpad qui irritent :

Bercy est irrité par les cliniques et les Ehpad privés, qui n'appliquent pas l'accord salarial de 2023. Le ministre de l'Economie leur a fait savoir que s'ils veulent toucher leur enveloppe publique pour l'an prochain, ils ont intérêt à revaloriser les salaires avant. (108 millions d'euros).



QUELQUES DISPOSITIONS PRATIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE :

Rappel : Tout savoir sur nos droits sociaux :

Le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr » permet de simuler les aides auxquelles nous pouvons avoir droit, puis d'en faire la demande en ligne. Ces droits concernent les chèques énergie, le logement social, les diverses allocations concernées. Après être connecté, nous pouvons obtenir sur ce site les

informations sur les 58 prestations existantes nationales et locales. Ensuite, il est possible d'effectuer des simulations par thèmes tels que retraite, logement, santé, handicap et autres. En fonction des choix et après la fourniture des informations personnelles concernées, il est nécessaire de déposer une demande après avoir créé un compte sur « franceconnect.gouv.fr », qui est le dispositif d'authentification sécurisé de l'Administration française.

Sites gouvernementaux à connaître :

Pour connaitre le salaire minimum d'une aide à domicile : franceemploidomicile.fr/nos-services/grilles-de-salaire.

La mutuelle communale, une solution peut-être près de chez vous? :

Les habitants qui y souscrivent sont rassemblés sous un même contrat, ce qui donne aux élus locaux un levier de négociation des tarifs et des garanties pour leurs administrés. Des permanences sont souvent organisées en mairie pour faciliter les relations entre les assurés et la complémentaire choisie. Toutefois, des augmentations ne sont pas à exclure si le nombre d'assurés reste faible ou si leur profil de risque met en danger l'équilibre du régime à long terme. Une vérification est nécessaire auprès de la mairie, de son centre communal d'action sociale (CCAS) ou près du conseil départemental ou régional.

Parents et grands-parents garants quels engagements :

Dans le cas d'une première recherche d'un logement par un enfant ou un petit enfant, le bailleur exige une caution :

Ne pas confondre avec le dépôt de garantie (somme versée au propriétaire en début de bail et restituée en fin de location si aucun dégât n'est constaté). La caution est un engagement à régler le loyer et les charges en cas d'impayés. En qualité de parents ou grands-parents vous pouvez vous porter garant, la caution peut être : simple, le bailleur se retourne d'abord contre le locataire ou solidaire, vous êtes sollicité dès le premier impayé. Pour être valable, l'acte de cautionnement doit comporter les mentions obligatoires suivantes : montant du loyer, conditions de révision, durée et plafond de l'engagement. Il doit aussi être accompagné de pièces justificatives, identité, justificatif de domicile, revenus et ressources. Bien mesurer l'étendue de cet engagement avant signature.

Aidants et aidés, allocations à connaître :

Accompagner un parent âgé ou en fin de vie peut avoir un coût, selon la situation, les aides possibles sont les suivantes :

AJPA ou allocation journalière du proche aidant : jusqu'à 70 jours indemnisés en cas de congés pris pour aider.

AJPA ou allocations journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie : jusqu'à 21 jours d'indemnisation pour rester auprès d'une personne en fin de vie.

APA ou allocations personnalisée d'autonomie pour financer l'aide à domicile ou l'hébergement en établissement.

AIDES SOCIALES AUX PERSONNES AGEES : prise en charge partielle possible de l'aide à domicile ou des frais d'Ehpad sous conditions de ressources.

AAH ou allocations aux adultes handicapés : revenu minimal garanti pour une personne en situation de handicap.

Rappel : Une grande prudence à adopter pour les appareils sans fil équipés de batteries lithium-ion :

Les appareils smartphone, enceinte radio, outils sans fil et autres instruments courants sont une source de danger sous-estimée dont alertent les professionnels de l'assurance. Il est recommandé de ne pas laisser des appareils en charge durant toute la nuit, d'utiliser les appareils pendant leur recharge, mais aussi de ne pas vider totalement la batterie. De même, qu'une exposition à la chaleur est dangereuse et il est indispensable de déposer les appareils hors d'usage aux points de collecte. Plus de 10% des Français ont déjà connu un accident, brûlure, explosion et incendie.

Rappel : Des fraudes à la mode :

Le faux mail Doctolib : le nom de la plateforme est souvent usurpé par les pirates informatiques afin de voler nos données. En cas de réception d'un e-mail de cet opérateur, il est indispensable de vérifier l'adresse, laquelle doit apparaître ainsi : no-reply@doctolib.fr. Si non, fermer l'e-mail douteux et ouvrir l'application Doctolib pour consulter les messages authentiques.

Le faux mauvais numéro : la tactique chez les pirates informatiques consiste à envoyer un SMS et à faire croire qu'ils ont fait un mauvais numéro. Ces SMS évoquent des sujets graves tels rendez-vous à l'hôpital ou funérailles, ce qui incite à prévenir l'expéditeur de son erreur. Cette communication permet au fraudeur d'engager la conversation amicale et peu à peu à vous inciter à investir dans de fausses opportunités financières.

Indices INSEE:

Indices des prix Août 2025 (base 100 en 2015) Les prix augmentent de 0,4% sur le mois et de 0,9% sur un an.

Indices de référence des loyers 2me trimestre 2025 (base 100 au 4me trimestre 1998) : 146,68, soit une hausse de 1,04% sur un an.

Indices du coût de la construction 2me trimestre 2025 (base 100 au 4me trimestre 1953) 2086, soit une baisse annuelle de 5,40%.

RAPPEL : Arrêt de la 2G et de la 3G :

Une nouvelle demande de report pour la suppression de la 2G et de la 3G a été imposée par l'Assemblée nationale en Février et par la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) en Avril. A ce jour, c'est maintenant plusieurs fédérations professionnelles qui réclament un report de fermeture de ces deux terminaux pour deux années supplémentaires. La raison de cette réclamation est liée aux téléassistances des ascenseurs ainsi qu'aux véhicules utilisant toujours la 2G pour communiquer des informations à leurs serveurs. Orange dénonce un manque d'anticipation des professionnels, ce que ceux-ci contestent, estimant n'avoir pas obtenu assez tôt les informations techniques dont ils avaient besoin pour développer les nouveaux équipements. Dans la situation actuelle, Orange programme la fermeture de la 2G en 2026 et en 2028 ou 2029 pour la 3G.

Virements bancaires plus sûrs :

Payer par virement sur son smartphone, c'est pratique et devenu courant. Pour améliorer la sécurité de ce mode de paiement, les contrôles ont été renforcés depuis le 9 Octobre dernier. A chaque virement demandé, la banque vérifie que les nom et prénom du bénéficiaire tel que vous les avez saisis sur votre application bancaire correspondent exactement à ceux figurant sur le compte IBAN où

sera transféré l'argent. C'est pourquoi vous ne devez pas saisir de noms de bénéficiaire abrégés ou partiels. Le but est de lutter contre les risques d'arnaques et de détournements.

§§§§§§§§§§§

INFORMATIONS DIVERSES ET REGLEMENTATIONS AUTOMOBILES.

Les conducteurs sans assurance sont de plus en plus nombreux :

Le Fonds de garantie des assurances obligatoire (FGAO) fait un constat très inquiétant qui fait apparaître que 250 000 automobilistes conduisent sans assurance. Le FGAO prend en charge près de 8 000 personnes blessées, victimes de conducteurs non-couverts, ce qui représente une augmentation de 3,3% par rapport à l'an passé. D'autre part les accidents avec les conducteurs de trottinettes motorisées et de mono-roues tenus de s'assurer sont responsables de 8,6% des accidents de la circulation.

Zones à faibles émissions de CO2 (ZFE) :

Le renforcement du dispositif imposant des restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants continu de s'étendre. Désormais, 42 agglomérations françaises devront appliquer ce dispositif.

Les voitures classées Crit'air 4 et 5 seront interdites dans de nombreuses ZFE.

Certaines villes, comme Lyon et Marseille prévoient d'interdire également les Crit'air 3 début 2026.

Des contrôles automatisés seront progressivement mis en place.

Des équipements obligatoires pour les véhicules neufs :

Depuis 2025, tous les véhicules neufs vendus en Europe doivent être équipés de technologies avancées pour améliorer la sécurité routière. Ces nouveaux équipements obligatoires concernent :

- L'assistance intelligente à la vitesse qui adapte automatiquement la vitesse en fonction des limitations détectées.
- La caméra de recul et les capteurs pour prévenir les collisions.
- L'enregistreur de données de conduite (boîte noire) pour analyser les causes des accidents.

Dans le cas de l'achat d'un véhicule neuf dès à présent, ces fonctionnalités sont intégrées de série. Pour les conducteurs de voitures plus anciennes, ces dispositifs ne sont pas obligatoires, mais ils peuvent être rajoutés en option pour renforcer la sécurité.

Alcool et téléphone au volant, une tolérance zéro renforcée :

Depuis 2025, la législation devient encore plus stricte concernant la sécurité routière. Deux grandes mesures sont retenues :

L'alcoolémie, le taux autorisé est abaissé à 0,2g/L pour les jeunes conducteurs contre 0,5g/l auparavant, soit l'équivalent d'un verre de boisson alcoolisée.

L'usage du téléphone au volant fait l'objet d'un contrôle renforcé grâce à l'intelligence artificielle qui permet de détecter plus facilement l'usage du téléphone. L'amende pouvant monter jusqu'à 750 €.

Détritus jetés d'une voiture, attention au porte-monnaie :

Se débarrasser de déchets par la fenêtre d'une voiture est verbalisable. C'est une contravention de 5^e classe prévue par l'article R.635-8 du Code pénal. Ce geste peut coûter jusqu'à 1 500 € et entraîner la confiscation du véhicule.

§§§§§§§§§§§§

Chers Consoeurs et Confrères, nous ne saurions terminer notre Lettre sans vous apporter un moment d'enthousiasme à la lecture d'un article relevé dans le magazine *Notre Temps* dont voici la teneur :

ILS SONT EN OR (GRIS) CES SENIORS. Après les controverses sur les priviléges supposés des séniors, voici une publication qui remet les pendules à l'heure. Le Haut Conseil de l'âge, qui éclaire le gouvernement sur les enjeux générationnels évalue ce que les plus de 65 ans qu'il qualifie « d'or gris » apportent au pays, au terme d'une étude menée entre septembre 2024 et juillet 2025. Ils participent à la consommation marchande et donc à la croissance économique. Ils ont souvent un patrimoine immobilier plus élevé que celui des actifs, mais qu'ils transmettent aux générations suivantes. Leur contribution gratuite informelle pour les aides domestiques et leurs activités associatives représente entre 0.5 et 2% de la valeur produite en France. Le Conseil appelle à une grande loi pluriannuelle dédiée à la transition démographique et au vieillissement. Ses experts soulignent les trajectoires d'évolution des salaires et des futures pensions de retraite bien plus favorable aux actifs.

N'hésitez pas à nous transmettre des nouvelles de confrères ou des informations pour enrichir la Lettre de l'ANREC pour laquelle nous vous souhaitons une agréable lecture.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de NOËL et de fin d'année.

-Contact auprès du Secrétaire de l'ANREC : Max DUDAY

-Rédaction J.P HAVARD Membre de l'ANREC.

contact@anrec.fr

DECEMBRE 2025.